EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Communiqué de presse
De la Greffière de la Cour

CEDH 309 (2025)
23.12.2025

Affaire Kavala c. Türkiye (n° 2) : fixation d'un délai de six semaines pour les dépôts de demande d'intervention des tierces parties

L'affaire concerne la détention de M. Kavala après l'arrêt rendu par la Cour le 10 décembre 2019 (Kavala c. Turquie, nº 28749/18, 10 décembre 2019) ainsi que la procédure pénale qui s'est soldée par sa condamnation à la réclusion à perpétuité aggravée.

La chambre de la Cour européenne des droits de l'homme à laquelle l'affaire Kavala c. Türkiye (n° 2) (requête no 2170/24) avait été attribuée s'est dessaisie, le 16 décembre 2025, en faveur de la Grande Chambre de la Cour.

L'information a été publiée sur le site internet de la Cour le 18 décembre 2025.

Dessaisissement en faveur de la Grande Chambre dans l'affaire Kavala c. Türkiye (n° 2)

Ultérieurement, la Cour a décidé qu'une audience se tiendrait le 25 mars 2026 et le Président de la Cour a invité les parties à soumettre des observations écrites au plus tard le 26 janvier 2026.

Par dérogation au délai de douze semaines prévu à l'article 44 § 4 du règlement, le Président de la Cour a décidé, eu égard aux contraintes de calendrier précédant l'audience, de fixer à six semaines, soit au 29 janvier 2026, le délai pour l'introduction d'une demande d'autorisation de tierce intervention dans la présente affaire, conformément audit article et à l'article 20 c), de l'instruction pratique relative à la tierce intervention.

Par conséquent, toute autre Partie contractante ou personne intéressée souhaitant intervenir dans la présente procédure en qualité de tierce partie (article 44 § 3 du règlement) devra en demander l'autorisation avant le 29 janvier 2026. Si cette autorisation est accordée, les observations écrites devront être communiquées à la Cour le 12 février 2026 au plus tard.

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur www.echr.coe.int.

Suivez la Cour sur Bluesky @echr.coe.int, X ECHR_CEDH, LinkedIn, et YouTube.
Contactez ECHRPress pour vous abonner aux communiqués de presse.
Où trouver les communiqués de presse ? HUDOC - Recueil des communiqués de presse

Contacts pour la presse
echrpress@echr.coe.int | tel: +33 3 90 21 42 08

Les demandes des journalistes peuvent être formulées auprès de l'Unité de la presse par courriel ou téléphone.

Denis Lambert (tel : + 33 3 90 21 41 09)
Tracey Turner-Tretz (tel : + 33 3 88 41 35 30)
Inci Ertekin (tel : + 33 3 90 21 55 30)
Jane Swift (tel : + 33 3 88 41 29 04)
Claire Windsor (tel : + 33 3 88 41 24 01)

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.